

Vous avez une limitation diagnostiquée, Et vous voulez faciliter votre réussite ?



La mission des Services adaptés

Permettre à l'étudiant d'être le plus fonctionnel possible, de développer son sens des responsabilités et son autonomie.

Les mandats des Services adaptés

Offrir les accommodements nécessaires à l'étudiant qui présente des besoins particuliers dans le but de favoriser l'intégration et la réussite de ses apprentissages autant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue. Les Services adaptés accompagnent et soutiennent les professeurs et tous les autres membres du personnel qui œuvrent auprès de l'étudiant présentant une limitation fonctionnelle.

La clientèle desservie

Étudiant ayant une déficience sensorielle

- déficience visuelle / déficience auditive

Étudiant ayant une déficience physique ou motrice

- paralysie cérébrale / spina bifida / blessure médullaire / grand brûlé / autres

Étudiant ayant un trouble d'apprentissage

- dyslexie / dysorthographe / dyscalculie

Étudiant ayant un trouble neurologique

- syndrome d'Asperger / traumatisme crânio-cérébral / trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité / sclérose en plaques / dysphasie / autres

Étudiant ayant un trouble organique

- cancer / diabète / fibromyalgie / fatigue chronique / migraines / autres

Étudiant ayant un problème de santé mentale persistant

- trouble anxieux / trouble de l'humeur / schizophrénie / troubles alimentaires / autres

Étudiant ayant une incapacité temporaire

- blessure / maladie / traitement médical / autres

L'offre de services

Les services sont déterminés en fonction des besoins particuliers de l'étudiant et de son diagnostic médical. Les accommodements peuvent être :

- sensibilisation auprès des professeurs
- prise de notes
- temps supplémentaire aux examens
- passation des examens dans un local à l'extérieur de la classe
- horaire adapté
- pair aidant
- accompagnement
- productions en braille
- productions sonores
- équipements adaptés
- logiciels de correction
- casier adapté
- aide à la manipulation : aide aux devoirs, aide aux repas, tutorat, etc.
- interprète
- cours adaptés
- éducation physique adaptée
- encadrement scolaire

Comment effectuer une demande de services adaptés

Il est obligatoire de fournir un certificat médical précisant le diagnostic. Pour les troubles d'apprentissage, seule une évaluation récente d'un professionnel (neuropsychologue, psychologue, orthopédagogue, psycho-éducateur, orthophoniste) est requise.

L'étudiant doit prendre rendez-vous avec le répondant des Services adaptés de son collège afin que ses besoins soient évalués et qu'un plan de mise en place de services soit actualisé.

Les services adaptés en milieu collégial



Venez aux Services adaptés...

Nous offrons des accommodements
répondant à vos besoins.